

PROTOCOLE D'ENTENTE

entre les conseils d'éducation du Nouveau-Brunswick (CED) et la Fédération des conseils d'éducation du Nouveau-Brunswick (FCENB)

Étant donné que les conseils d'éducation des districts scolaires francophones du Nouveau-Brunswick se sont formés en Fédération;

Étant donné que la Fédération des conseils d'éducation du Nouveau-Brunswick est dûment incorporée;

Étant donné que les CED ont créé la Fédération afin de mieux rencontrer les obligations de leur mandat en fonction de la Loi sur l'Éducation du Nouveau-Brunswick et de la Charte canadienne des droits et libertés;

Les CED et la FCENB s'entendent sur ce qui suit :

- A – Les CED confèrent à la Fédération la responsabilité de voir à l'organisation et à la supervision des activités de formation de ses membres ainsi que des activités de formation des membres des comités parentaux d'appui à l'école qui sont de nature provinciale, générale ou universelle.
- B – Les CED confèrent à la Fédération la responsabilité de voir à la concertation de ses membres sur une base générale dans des domaines et selon les besoins établis d'un commun accord.
- C – Les CED peuvent conférer à la Fédération les dossiers qu'ils jugeront utiles et pertinents dans l'avancement de la cause de l'éducation.
- D – Lorsque les activités de la Fédération sont afférentes aux responsabilités des CED, les coûts de ces activités seront assumés par les CED à partir du budget prévu à cette fin dans la Loi sur l'Éducation du Nouveau-Brunswick, et le personnel affecté aux présidents et aux présidentes des CED à ces fins par la dite Loi sera mis à sa disposition pour l'assister dans l'atteinte de ces objectifs.
- E – Dans l'application de l'article D, le projet des activités dont il est fait mention devra être accompagné de prévisions budgétaires soumises à l'approbation des CED.
- F – Les CED reconnaissent que la Fédération les représente et agit comme leur porte-parole dans les dossiers d'ordre provincial.

**EN FOI DE QUOI, nous, les soussignés, avons apposé notre signature à
en ce 6e jour de mai de l'an 2006.**

Original signé par Ernest Thibodeau
Conseil d'éducation du district scolaire 1

Original signé par George LaBoissonnière
Conseil d'éducation du district scolaire 3

Original signé par Mario Pelletier
Conseil d'éducation du district scolaire 5

Original signé par Odette Robichaud
Conseil d'éducation du district scolaire 9

Original signé par Cyrille Sippley
Conseil d'éducation du district scolaire 11

Original signé par Odette Robichaud
Fédération des conseils d'éducation du Nouveau-Brunswick